

Si on demande à la firme plurinationale de cesser de coordonner ses activités de cette façon, on lui demande en somme de cesser d'être plurinationale. Là n'est donc pas la question. Ce qu'il s'agit de décider c'est de savoir si nous voulons que le milieu des affaires soit organisé de cette façon. Si la réponse est affirmative alors il nous faudra apprendre à vivre avec les conflits ou les tensions entre firmes plurinationales et états, car, bien qu'on puisse arriver à les réduire, on ne les fera pas disparaître.

L'organisation de la firme plurinationale, l'étendue du phénomène et la localisation des centres de décision à l'extérieur des pays d'accueil provoquent, en effet, un grand nombre de tensions entre les états et les firmes. Les tensions que l'on constate dans le secteur de l'exploitation des richesses naturelles ne sont pas exactement les mêmes que dans l'industrie manufacturière. Elles portent essentiellement sur le prix utilisé lors des transactions entre une filiale qui exploite une ressource naturelle dans un pays d'accueil et une société mère ou une autre filiale qui utilise cette matière première dans un autre pays, sur le rythme d'exploitation et sur le degré de transformation que l'on fait subir à la matière première dans le pays d'accueil. Les deux premiers éléments entrent dans la détermination des recettes fiscales que le pays d'accueil retirera de l'exploitation de ses richesses naturelles. Les tensions, en ce domaine, ont parfois atteint une telle intensité que des états ont dénoncé des concessions qu'ils avaient accordées à des entreprises étrangères pour ensuite renégocier sur une nouvelle base alors que d'autres sont allés jusqu'à exproprier les actifs de la filiale. Quant au degré de transformation sur place, les états en sont souvent arrivés à la conclusion que la contribution de leurs ressources naturelles à leur propre développement économique est plus forte lorsqu'on transforme la matière première chez eux. Les intérêts de la firme plurinationale ne coïncident pas toujours avec ceux